# Lapeyrouse

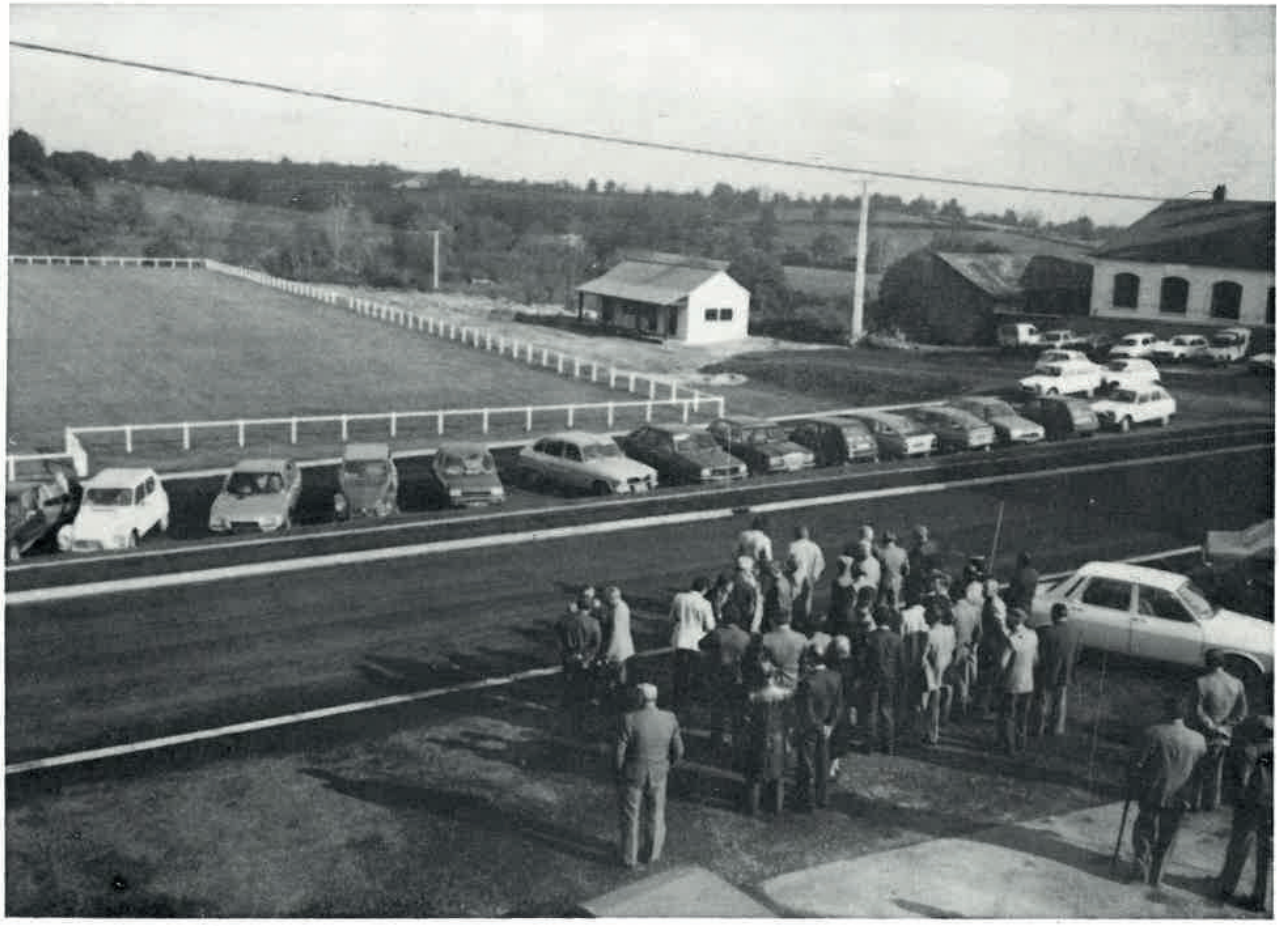

# informations municipales

# Lapeyrouse travaille

# Lapeyrouse reçoit

# Lapeyrouse en Fête

LAPEYROUSE

1981

Canton de MONTAIGUT

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

REVUE D'INFORMATION MUNICIPALE

Diffusée gratuitement

Reproduction et Vente Interdites

Rédaction - Documentation Diffusion

Mairie de :

LAPEYROUSE

- Mot du Maire
- Budget
- Réalisations
- Projets
- Etat-Civil

# Le mot du Maire

Chers Amis,

Que de changements au cours de l'année 1981 !

Notre commune a vu aboutir, dans l'année écoulée, différents projets intéressant plus directement le cadre de vie de nos concitoyens et les structures nouvelles permettant une juste adaptation à notre époque pour la vie à la campagne.

C'est ainsi que la Maison commune a fait peau neuve, ses locaux devenant accueillants et son aspect extérieur plus agréable aux yeux.

Face à cette dernière, le gazon a remplacé le chaume, des vestiaires s'élevant maintenant au bas d'une nouvelle aire bitumée de parking.

Notre bourg, traversé par l'ancienne nationale, se donne un visage moderne, tant aux regards de ses habitants qu'à celui des usagers de la route.

Les deux stations d'épuration du Bourg et d'Augères ont été mises en service au printemps et le Pont des Chaumes n'est plus "l'Arlésienne".

Enfin, les propriétaires et exploitants ont participé, en grand nombre et activement, aux différentes réunions de la Sous-Commission de Remembrement. Ce projet est l'affaire de tous. Il demande travail, bonnes volontés qui n'ont pas fait et ne feront pas défaut.

Cette année également, au plan national, la majorité des français a choisi le changement.

La loi de la démocratie s'appliquant, la majorité gouverne et doit le faire dans le respect de la minorité.

Je vous invite à favoriser les mutations indispensables.

A l'heure de vous souhaiter une bonne et heureuse année, je vous demande une pensée particulière pour tous les peuples opprimés d'Amérique Latine, d'Afrique, d'Asie et plus près de nous, d'Europe, notamment nos amis polonais qui ont vu stopper brutalement, par un coup d'état militaire, la mise en oeuvre des libertés les plus élémentaires.

LA LIBERTE POUR TOUS, quel message d'espoir pour l'année nouvelle !

Le Maire,

Jean MICHEL.

# De la Préhistoire à l'Histoire

Pérousix apparut assez tardivement, sans doute vers la fin du paléolithique ou même au mésolithique car le pays était très inhospitalier : la forêt partout avec ses arbres pluricentenaires, ses grands étangs naturels aujourd'hui comblés. Par contre, cette forêt était peuplée de nombreux animaux sauvages et les sangliers y pullulaient, trouvant là les glands et les faines.

Pérousix fut donc avant tout un chasseur. Il excellait à traquer le gibier, à le piéger (il savait creuser les fosses à sangliers et les dissimuler sous les branchages). Le houx très dur que l'on trouvait servait à faire des épieux.

D'OU VENAIT PEROUSIX ?

Etait-il issu des ancêtres Bituriges, qui d'Avaricum s'avançèrent jusqu'à MONTAIGUT ou d'Avernie, ou avait-il quelque parenté dans les deux tribus ? Toujours est-il que Pérousix mit longtemps à se fixer ici. Il revenait néanmoins toujours, attiré par le gibier si abondant. Il dut commencer à s'installer vers le Morian, à l'ouest duquel se trouvent ces magnifiques dalles de granit dont l'une (section D N° 21) servait d'abri lorsque le ciel se fâchait et menaçait de tomber sur la tête et servit aussi d'Autel aux Druides (le gui ne manquait pas)

Puis vint l'âge du bronze et de la Gaule moyenne.

Des Arvernes (peut-être de la famille de Limanix) découvrirent la cassitérite de la Bosse qu'ils utilisaient pour faire les outils et les armes. Ainsi, Limanix devenu peu à peu un excellent paysan sut mettre en valeur sa riche Limagne fort peuplée pour l'époque.

Mais cela ne profita guère à Pérousix qui vivait aux confins de deux tribus : Bituriges et Arvernes, et même de trois tribus (les Ambarres ces "saoniens", ne vinrent-ils pas à un moment donné s'intercaler entre Eduens et Arvernes et ne poussèrent-ils pas jusqu'à BELLENAVES et LA BOSSE ?).

Ces grandes tribus furent pendant des siècles en luttes perpétuelles et LAPEYROUSE était une sorte de "no man's land", où Pérousix dut maintes fois se cacher, se terrer, subir des pillages, des meurtres, La Bouble ne pouvant constituer une frontière naturelle efficace...

Malgré tous ces ennuis, Pérousix se mit courageusement à l'ouvrage, défricha un coin de forêt sur les Chemins, pécha dans le lac des Bruyères, construisit des huttes sur ses bords, fit de Montmirail, un poste d'observation d'où l'on dominait la forêt, les clairières, les landes et l'on scrutait en direction de La Bosse.

Tout changea après 58 avant J.C. lorsque César entreprit la conquête de la Gaule.

Après la première conquête facile de celle-ci, César s'en retournant en Provence (en Narbonnaise) Pérousix vit peut-être passer Vercingétorix (-53) lorsqu'il alla proposer "l'Union sacrée" à Avaricum.

Après la trahison des Eduens, César remontant rapidement du Midi, franchit l'Allier à gué à CHATEL-DE-NEUVRE puis, alla piller Avaricum avant de se présenter devant Gergovia.

Tous ces évènements troublèrent la quiétude de Pérousix.

Aussi, après la défaite ne se résigna-t-il que difficilement à subir le joug romain et il participa aux nombreux soulèvements des Arvernes du 1er siècle après J.C..

Les romains ayant établi un camp de surveillance vers les Sablons se vengèrent cruellement : ne mirent-ils point le feu à la magnifique forêt de Pérousix ? Puis ils l'obligèrent à de très durs travaux : c'est ainsi que Pérousix participa à la construction de la grande voie impériale de LUGDUNUM (LYON, capitale des Gaules) à Avaricum, voie dont on aperçoit le soubassement lorsque l'étang de rivalais est à sec. Cette route qui devait passer vers les Sablons, les Caves de Beaune, Rivalais, les Bourses, Boutevin, près de la Bosse était donc très importante puisqu'elle reliait une capitale à un chef-lieu de province.

Elle valut à LAPEYROUSE d'être pénétrée par la civilisation gallo-romaine. la forêt recula : Pérousix fut astreint à cultiver davantage de sol surtout dans le bas de la future commune qui voisinait avec la route impériale.

Cette grande route allait pendant des siècles être une grande voie de passage et de migrations.

Vers la fin du 3ème siècle de notre ère, le christianisme (implanté à CLERMONT vers 250) fut apporté à Pérousix.

Mais dès le 4ème siècle, les invasions facilitées par la route impériale déferlèrent sur le pays. Tour à tour, Vandales, Allains, Suèves, Les Huns même l'envahirent le ravagèrent et pérousix se cacha souvent vers le Morian et Montmirail. Pendant 32 ans (475 à 507) le pays appartint au royaume Visigoth puis fit partie de l'Austrasie, division du royaume franc.

Alors vint une ère plus paisible où s'édifièrent les premiers châteaux ; en forêt de Château-Charles, à l'ouest de la maison forestière, on aperçoit encore les restes des fossés et on devine les éboulements de pierres cachés sous la forêt, restes du château où coucha Charlemagne au cours d'un de ses voyages dans son immense empire. Là encore, ce château se situait non loin de l'ancienne voie romaine toujours utilisée.

Pendant ce temps, l'ancien pays de Pérousix était devenu la paroisse du Perrouze ou du Pérouze, ce lieu que les romains avaient appelé Perugia ayant pris l'habitude d'appeler Pérousix : Pérougix.

A SUIVRE.

# Le Conseil Municipal

Votre conseil municipal s'est réuni 11 fois au cours de l'année 1981, sans parler des réunions préalables aux différentes manifestations commémoratives.

Les principales décisions ont été prises lors du vote du budget primitif de 1981 et concernent plus particulièrement les taux d'imposition.

Le conseil a eu de même à se pencher à différentes reprises sur le sujet du remembrement pour notamment déterminer les accès futurs de circulation sur le territoire communal.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF A LAPEYROUSE

Le Conseil s'est réuni en séance plénière, tous les conseillers étant présents. Une large discussion devait s'engager sur les choix proposés à partir des propositions formulées par la commission des Finances, chaque conseiller étant en possession de la photocopie des documents budgétaires.

Le budget proposé par le maire a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En volume global, les dépenses de fonctionnement progresseront pour l'année 1981 de 84.967 F représentant une augmentation de 12,3 %. Ce chiffre apparait modéré au vu de l'inflation constatée pour l'année 1980 qui s'est élevée à 13,6 %.

Le volume global des dépenses de fonctionnement s'élèvera donc pour 1981 à la somme de 689.401 F.

### RECETTES

Il convient de noter que pour l'année 1981, la commune bénéficiera, au titre de la dotation globale de fonctionnement, d'une somme de 387.700 F, cette somme étant versée par l'Etat à la commune, ce qui représente en volume une progression de 75.700 F par rapport à 1980 et une augmentation de 19,5 %.

Pour équilibrer le budget, il manquait donc en définitive la somme de 462.000 F qui représente le prélèvement au titre des centimes communaux qui augmente de 52.000 F par rapport à 1980, ce qui représente une progression globale de 11,25 %.

Ce taux est apparu raisonnable au Conseil municipal compte tenu du taux de l'inflation précité de 13,6 % et des investissements réalisés.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le maire devait faire part au Conseil des différentes subventions obtenues pour l'année 1981 de la part du Conseil général du Puy-de-Dôme, subventions dont le montant lui a été notifié par le docteur Toucas, conseiller général, au début de l'année.

Cette année encore, la commune bénéficiera d'importantes subventions, le maire remerciant à ce sujet le Conseil général.

Si l'on fait le total des subventions pour l'année 1981, on aboutit au chiffre de 602.000 F, sans parler de la prise en compte par le département de l'intégralité du coût d'élargissement du pont des Chaumes dont les travaux vont commencer prochainement et qui s'élèvent à la somme de 750.000 F.

En dehors des subventions, les recettes sont constituées par les emprunts qui seront contractés pour un montant total de 280.000 francs.

Le total des recettes d'investissement s'élèvera donc à la somme de 749.000 F.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principaux travaux qui seront exécutés pendant l'année 1981 concernent la construction de deux stations d'épuration du bourg et de la gare et la poursuite d'une partie du réseau de La Loge et notamment la traverse de la voie ferrée.

Seront réalisés aussi les travaux d'aménagement du bourg concernant la traverse sur le C.D. 908 avec réfection de la chaussée et pose de bordures de trottoirs et aménagement de la place de la Bascule.

Le coût total de l'opération s'élèvera à 630.000 F, 450.000 F étant payé par le département.

Pour que la prise de possession par l'Association Sportive du terrain puisse s'effectuer dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible, il a été décidé de procéder à la construction de vestiaires-douches. La demande de permis de construire étant déjà sollicitée ainsi que la mise en place de la main courante, l'aménagement d'un parking et la clôture du terrain côté écoles et côté mairie. L'ensemble de l'opération devrait s'élever à la somme de 200.000 F, une subvention de 100.000 F étant accordée par le Conseil général.

Le Conseil a, en outre, décidé de poursuivre la réfection des locaux de la mairie qui ont fait l'objet d'une première tranche terminée depuis deux mois (secrétariat, halls d'entrée et de réception) par l'exécution d'une deuxième tranche concernant la salle du Conseil et la salle de la bibliothèque. Pour la réalisation de ces travaux, il sera affecté la subvention de 50.000 F du Conseil général.

Des crédits ont été prévus pour un montant de 70.000 F pour l'exécution des travaux d'extérieur concernant le local de la poste, l'école et la mairie et l'acquisition d'une nouvelle chaudière pour le local de la mairie et de la cantine. Comme il avait été promis en 1977, la municipalité a décidé de procéder à la signalisation des villages et lieux-dits. Pour se faire, une somme de 10.000 F a été prévue au budget.

Enfin, il a été décidé, d'une part, l'acquisition du matériel nécessaire à l'entretien du bourg et du terrain de sports et, d'autre part, de réaliser un local pour abriter les élèves et personnes attendant le car de Saint-Eloy, ce, près la place de la Mairie, avec implantation de w.-c. publics. Une somme de 20.000 F a été ainsi affectée.

C'est donc au total un montant de 749.000 F qui a été prévu en dépenses d'investissement, une partie importante étant financée par le prélèvement sur les ressources propres de la commune pour un montant de 198.000 F.

# AU CONSEIL MUNICIPAL DE LAPEYROUSE
## Hausse modérée de la fiscalité locale

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, loi de janvier 1980, le Conseil municipal avait pour la première fois la possiblité de déterminer les taux des différentes taxes locales à savoir : taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties, taxe sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle.

En ce qui concernent les différents taux, ceux-ci étaient les suivants pour l'année 1980 : T.H., 5,52 % ; F.B., 13,6 % ; F.N.B., 37,7 % ; T.P., 8,12 %.

Le produit attendu par la commune étant de 462.000 F, le coefficient de variation proportionnelle compte tenu du produit assuré de 453.079 F est de 1,01527 F ce qui aurait donné les taux suivants pour l'année 1981 : T.H., 5,60 % ; F.B., 13,81 % ; F.N.B., 38,27 % ; T.P., 8,24 %.

Le maire devait faire part au Conseil des différentes simulations effectuées et indiquer que si les taux étaient ceux ci-dessus mentionnés, ceci aurait pour conséquence notamment de faire baisser la taxe d'habitation en ce qui concerne la part communale de 3,43 et la part départementale de 3,11 % et ce compte tenu du vote au mois de juin de l'abattement à la base de 15 % ; c'est pourquoi le maire devait proposer au Conseil qu'il y ait pour la taxe d'habitation, impôt injuste s'il en est, un maintien du montant que paiera un contribuable pour 1981 par rapport à 1980.

En définitive, le Conseil devait adopter cette solution et fixe ainsi les taux pour 1981 comme suit : T.H., 5,97 % ; F.B., 13,81 % ; F.N.B., 38,27 % ; T.P., 8,24 %.

Le produit attendu étant alors de : T.H., 47.103 F ; F.B., 85.622 F ; F.N.B., 198.238 F ; T.P., 131.840 F.

En ce qui concerne l'augmentation de la T.H.O., pourcentage donc inchangée par rapport à 1980 et en francs constants compte tenu de l'inflation moins 13,6 %.

Le foncier bâti, une augmentation de 12,58 % donc inférieure à l'inflation ; le foncier non bâti, 11,63 % ; la taxe professionnelle, 12 %, elle aussi inférieure au taxe de l'inflation.

**La fiscalité :**
**Le vote des taux**

# MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
# AU CONSEIL MUNICIPAL DE LAPEYROUSE

Le Conseil municipal de Lapeyrouse s'est réuni à la mairie, le samedi 24 octobre dernier.

L'ordre du jour était l'approbation du compte administratif 1980 et du budget supplémentaire de l'exercice 1981.

Chaque membre du Conseil était en possession de tous les éléments comptables et une large discussion devait s'instaurer où chacun put demander des explications sur les dépenses afférentes à tel ou tel chapitre et suivre sur les documents fournis, les explications données par le maire ou le rapporteur du compte administratif.

**Compte administratif.** — Il appartenait à M. Robert Decorps, premier adjoint, de présenter le compte administratif de l'année écoulée, et il faisait notamment ressortir les chiffres suivants : les dépenses totales se sont élevées à la somme de 1.801.530,91 F dont dépenses de fonctionnement 789.657,94 F et dépenses d'investissement 1.011.872,97 F.

De leur côté, les recettes totales se sont élevées à la somme de 2.256.974,40 F dont recettes de fonctionnement 858.562,94 francs et recettes d'investissement 1.400.411, 46 F.

Dans ces conditions, l'excédent global de clôture a été de 455.443,49 F étant composé d'un excédent de 66.905 F pour la section de fonctionnement et d'un excédent de 388.538, 49 F pour la section d'investissement.

**Budget supplémentaire.** — Comme mentionné l'excédent global de clôture de l'exercice précédent étant de 455.443,49 F et les restes à réaliser de 306.792,55 F, il restait à répartir au niveau du budget supplémentaire, la somme de 148.650,94 F.

Outre 195 F de dotation par instituteur, une somme de 1.851 francs au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, une somme de 23.032 F pour les fonds d'équipement des collectivités locales et une somme de 30.000 F de recouvrement de T.V.A. et 30.000 F de subvention, il restait à répartir 233.728,94 F.

Le budget supplémentaire s'équilibre donc à la somme de 879.798 F se décomposant comme suit :

— Dépenses de fonctionnement : 68.951 F ;

— Dépenses d'investissement : 810.847 F.

Mis au vote, le budget supplémentaire a été adopté à l'unanimité.

**Le Compte Administratif 1980**
**Le Rapport Supplémentaire 1981**

# LE BUDGET

# DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

| D E P E N S E S | Montant | Répartition |
|---|---|---|
| FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles ...) | 66 700 | 7,0 % |
| FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie) | 158 500 | 16,5 % |
| TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien des bâtiments, de la voirie, électricité, assurances ...) | 155 949 | 16,3 % |
| PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S.) | 108 812 | 11,4 % |
| ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses | 39 400 | 4,1 % |
| FRAIS DE GESTION GENERALE (Impôts, indemnités du Maire et des Adjoints) | 49 089 | 5,1 % |
| FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts) | 178 002 | 18,6 % |
| PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 198 983 | 21,0 % |

- INVESTISSEMENT

| D E P E N S E S | Montant | Répartition |
|---|---|---|
| REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS | 113 983 | 7,8 % |
| ACQUISITION DE TERRAIN (cimetière) | 30 000 | 2,1 % |
| BATIMENTS COMMUNAUX (Cure, Mairie...) | 234 857 | 16,1 % |
| VOIRIE - SIGNALISATION - Aménagement du cimetière et de la Bascule - TRAVERSE | 319 706 | 22,0 % |
| TOUT-A-L'EGOUT | 450 935 | 31,0 % |
| TERRAIN DE SPORTS - VESTIAIRES | 225 619 | 15,5 % |
| W.C. PUBLICS | 80 000 | 5,5 % |

# LE BUDGET

# RECETTES

- FONCTIONNEMENT

| R E C E T T E S | Montant | Répartition |
|---|---|---|
| PRODUITS D'EXPLOITATION (branchements tout-à-l'égoût) | 6 000 | 0,7 % |
| PRODUITS DOMANIAUX (loyer P.T.T.) | 3 600 | 0,4 % |
| PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances) | 70 | 0,0 % |
| RECOUVREMENTS (recouvrement sur frais de chauffage, participation du fonds scolaire) | 16 600 | 1,7 % |
| RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie attribution de répartition) | 387 992 | 40,5 % |
| IMPOTS INDIRECTS (taxes sur les spectacles, taxe additionnelle aux dts de mutation, permis de chasser) | 13 301 | 1,4 % |
| CONTRIBUTIONS DIRECTES | 462 867 | 48,3 % |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 66 905 | 7,0 % |

- INVESTISSEMENT

| R E C E T T E S | Montant | Répartition |
|---|---|---|
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 388 538 | 24,9 % |
| SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 521 912 | 33,4 % |
| PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 198 984 | 12,8 % |
| FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES | 88 032 | 5,6 % |
| EMPRUNTS | 282 635 | 18,2 % |
| REMBOURSEMENT DE LA T.V.A. | 80 000 | 5,1 % |
| | | |

D E P E N S E S

En 1981

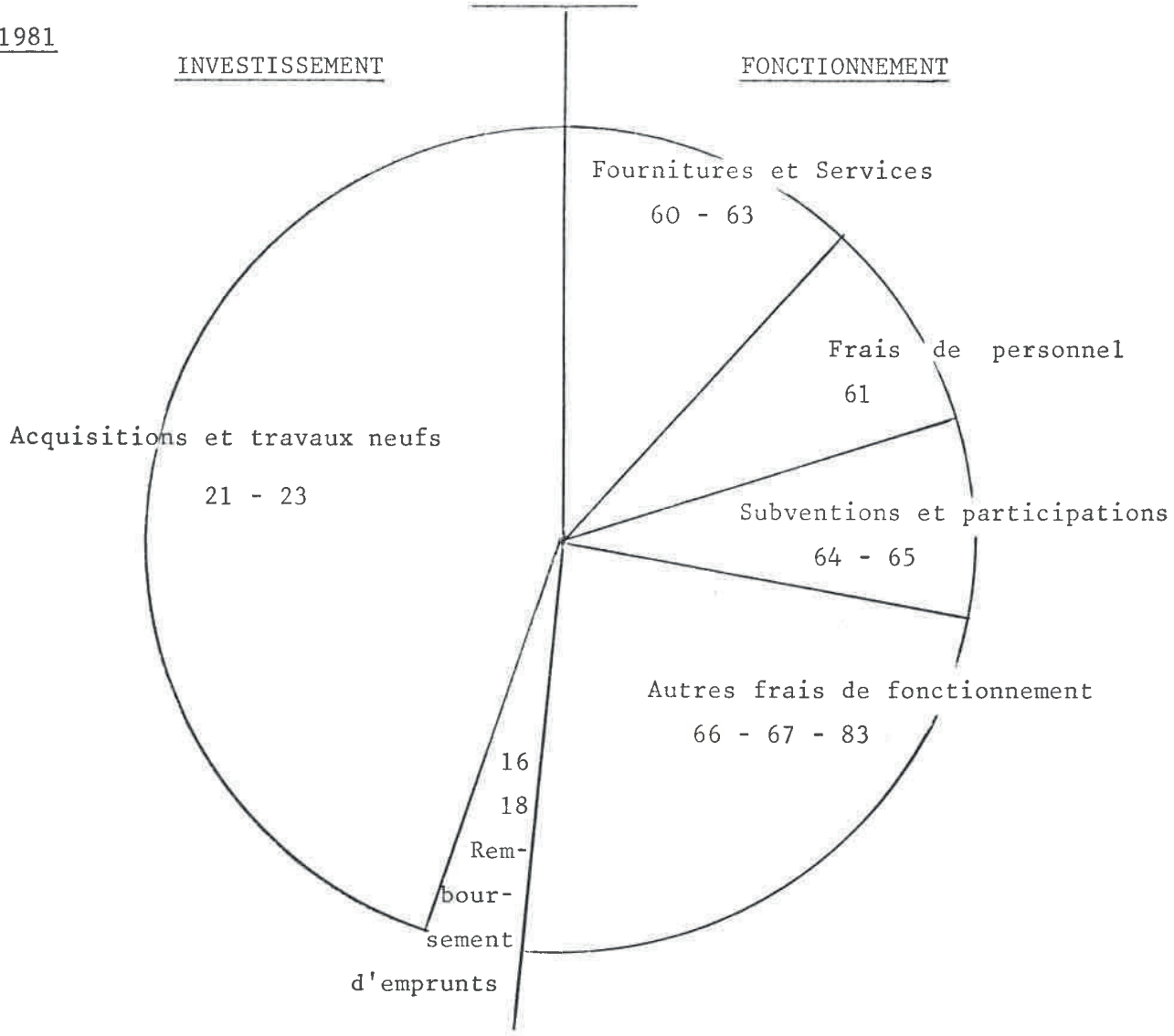


En 1980

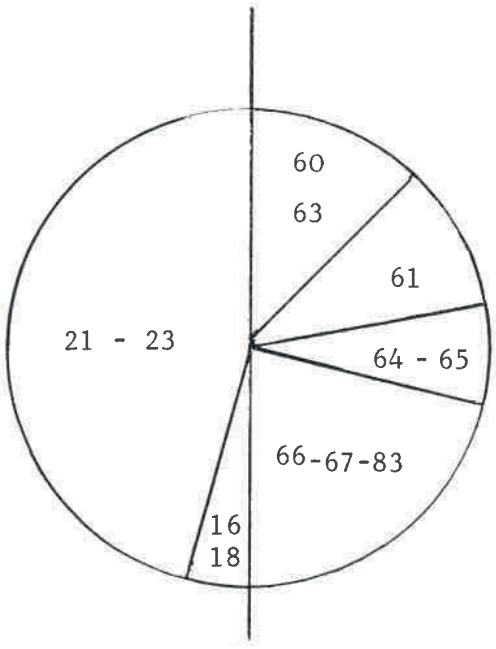

R E C E T T E S

En 1981

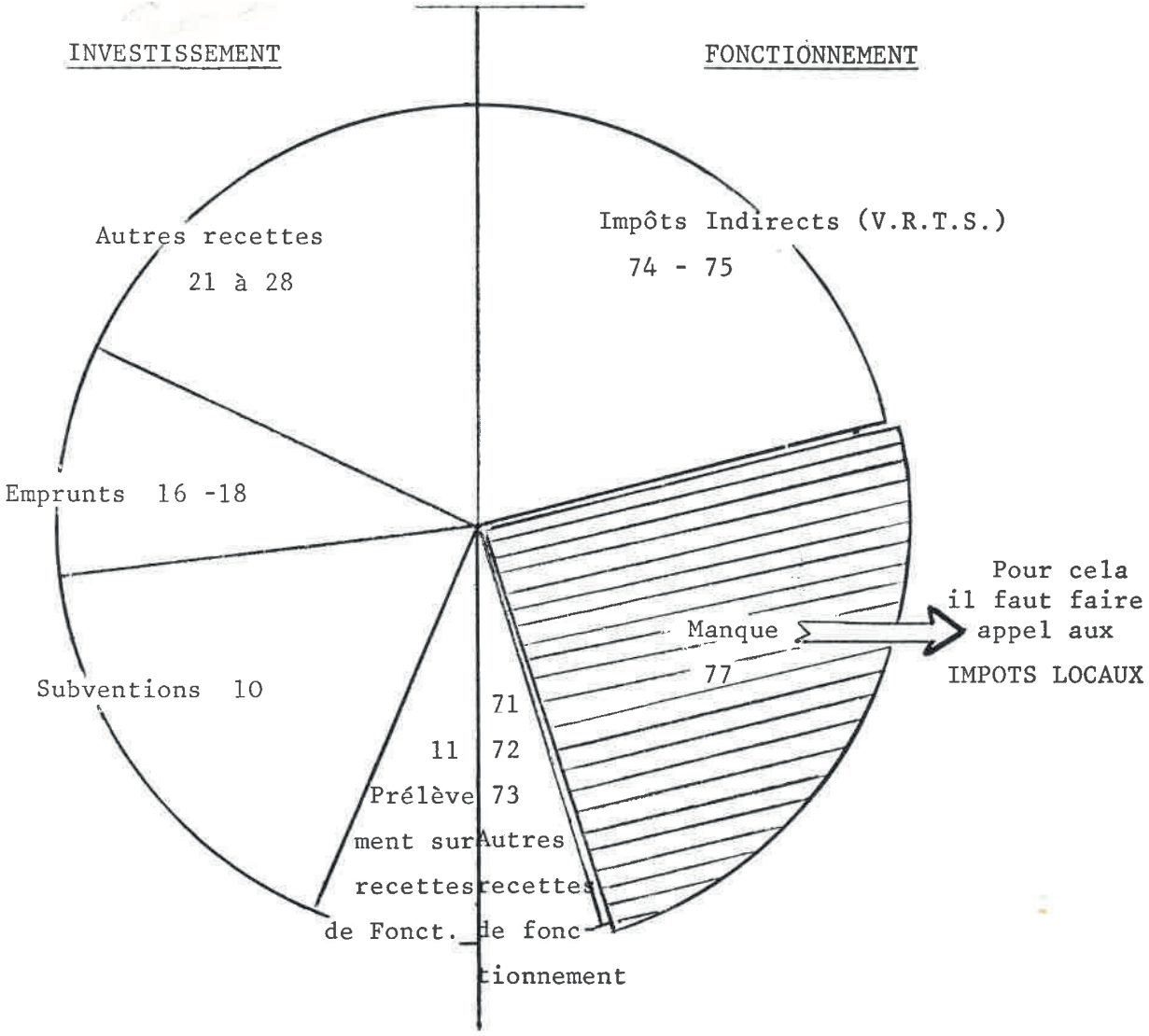


En 1980

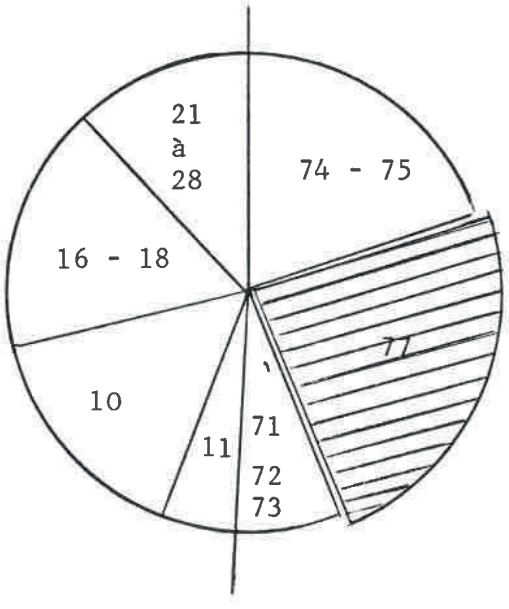

# Commentaire Budget

DEPENSES :

1° - On s'aperçoit dans le chapitre 60 Fournitures (articles scolaires, de bureau, combustibles) d'une certaine stabilité par rapport au volume global des dépenses (7 % en 1980 et 7 % en 1981) mais le montant a progressé, passant de 58 300 F à 66 700 F. A titre d'exemple, les frais de combustibles passent de 43 000 F à 50 000 F.

2° - Frais de personnel : nous assistons à une diminution du chapitre 61 pour la simple raison que pour l'année 1980, il a fallu pourvoir au remplacement de Madame la secrétaire de mairie pour congés de maternité, ce qui avait entrainé des frais supplémentaires de personnel.

3° - Participations et contingents : une nette progression est à relever au chapitre de l'aide sociale, celui-ci passant de 31 417 F en 1980 à 46 802 F en 1981. Nous attirons donc l'attention de tous sur cette progression afin que pour certains, des assurances complémentaires soient prises, que pour d'autres, des assurances volontaires soient souscrites ; La commune ne pouvant supporter plus longtemps de voir progresser dans de telles proportions les dépenses d'aide sociale (progression de 48 % de 1980 à 1981). Il convient que s'instaurent d'une part, une auto-discipline des usagers et des médecins traitants afin que des prescriptions abusives n'interviennent pas et d'autre part, une plus grande rigueur des services sociaux de la D.D.A.S.S. qui n'ont, convient-il de le rappeler, qu'un pouvoir de proposition et non un pouvoir de décision à l'admission à l'aide sociale, celui-ci appartenant aux commissions communale et cantonale.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la part des emprunts est restée à peu près constante alors que les dépenses concernant la rénovation de bâtiments (Cure et Mairie), l'aménagement de la traverse du Bourg et de la Place du Poids Public ont été engagées pour 1981 pour un montant d'environ 500 000 F avec la poursuite et la fin pour 1981 de la 2ème tranche de tout-à-l'égoût commencée en 1980.

RECETTES :

Il convient de noter des recettes plus faibles en ce qui concerne le recouvrement des branchements de tout-à-l'égoût, la plus grande partie étant intervenue en 1980 et une progression sur les recouvrements (frais de chauffage) une partie provenant du versement à ce chapitre de la subvention départementale de 5 000 F pour les bâtiments communaux. Une progression importante des recettes fiscales indirectes c'est-à-dire des recettes provenant des versements de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales, celle-ci étant passée de 312 780 F en 1980 à 387 992 F en 1981 soit une progression de 24 %.

# Les Impôts

Le montant des sommes recouvrées au titre de l'imposition directe pour 1981 s'élève à la somme de 462 867 F prévue pour la part communale et 463 234 F perçue.

Le montant des contributions directes de 1980 ayant été de 410 000 F :

1ère remarque : la part des contributions directes dans les recettes est passée de 49,4 % en 1980 à 48,3 % en 1981 ce qui représente une diminution de la part des contributions directes dans les recettes de la commune.

2ème remarque : les impôts de 1981 ont augmenté pour la part communale de 52 000 F ce qui représente une augmentation de 11,25 %.
En francs constants, l'imposition de 1981 est donc inférieure à l'imposition de 1980.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des différentes taxes avec leur montant global prévu ainsi que la part départementale et syndicale.

A titre comparatif, la taxe d'habitation, au vu des taux qui ont été voté pour la première fois par votre conseil municipal le 22 mars, a progressé de 1980 à 1981 de 2755 F soit 7,96 % d'augmentation en volume mais la commune ayant fixé le taux le plus bas et ayant voté tous les abattements possibles, pour les 3/4 des lapeyrousiens, le montant de la taxe d'habitation a baissé par rapport à 1980.

La taxe sur les propriétés bâties est passée de 75 000 F en 1980 à 85 000 F en 1981 soit une progression de 11,76 % en volume.

La taxe sur les propriétés non bâties est passée de 180 000 F en 1980 à 199 000 F en 1981 soit un progression de 9,54 % en volume.

La taxe professionnelle est passée de 111 000 F en 1980 à 131 000 F en 1981, soit une progression de 15,26 % en volume.

| NATURE DES TAXES | MONTANT REEL | PART DEPARTEMENTALE | PART COMMUNALE | PART SYNDICALE |
|---|---|---|---|---|
| + TAXE D'HABITATION ..... | 96 272 | 48 780 | 47 124 | 363 |
| + TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES ..... | 136 501 | 50 751 | 85 048 | 702 |
| + TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES ..... | 356 643 | 155 891 | 199 149 | 1 626 |
| + TAXE PROFESSIONNELLE ..... | 226 640 | 93 651 | 131 913 | 1 081 |
| + TAXES ANNEXES (1) ..... | 226 721 | | | |
| | 1 042 777 | 349 073 | 463 234 | 3 772 |

(1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de Chambre d'Agriculture ..... 82 750 F
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles ..... 17 681 F
+ la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie ..... 7 980 F
+ la taxe pour frais de chambre des métiers ..... 7 083 F
+ la taxe régionale et taxe spéciale d'équipement ..... 19 992 F
+ frais de confection des rôles et de dégrèvement ..... 72 632 F
+ cotisation nationale (taxe professionnelle) ..... 18 603 F

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Il est un point important à souligner, les subventions d'équipement représentant pour l'année 1981, 33,4 % des recettes d'investissement pour un montant de subventions cumulées de 521 912 F soit 52 millions d'anciens francs, il est précisé de surcroit que le département a participé à hauteur de 70 % pour les travaux de la traverse du Bourg et à 50 % pour les bordures soit au total une somme de 450 000 F et 750 000 F pour la réfection du Pont des Chaumes. La part départementale est donc prépondérante.

Tous les travaux entrepris par la commune ont donc, pour l'année 1981, été subventionnés à plus de 50 % par le département.

Il n'est nul besoin de rappeler que la commune récupère la T.V.A. sur tous les travaux d'investissement réalisés.

Il devient donc coutumier de remercier pour l'effort ainsi consenti, les représentants du département et plus particulièrement Monsieur BOULAY, Président, et le Dr Jean-Paul TOUCAS, conseiller général du canton de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE qui a bien voulu intervenir chaque fois pour faire adopter les projets communaux par l'assemblée départementale.

# Subventions

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR 1981.

Subventions du Département

| | |
|---|---|
| - Création de vestiaires-douches ..... | 102 635 F |
| - Grosses réparations ..... | 50 000 F |
| - Entretien de bâtiments ..... | 5 000 F |
| - Spectacles ..... | 3 000 F |
| T O T A L ..... | 160 635 F |

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX TRAVAUX DE LA COMMUNE

| | |
|---|---|
| - Traverse du Bourg ..... | 450 000 F |
| - Pont des Chaumes ..... | 750 000 F |
| T O T A L ..... | 1 200 000 F |

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES POUR L'ANNEE 1981.

| | |
|---|---|
| - Cantine scolaire ..... | 23 000 F |
| - Comité des Fêtes ..... | 1 500 F |
| - Club du 3ème Age ..... | 1 500 F |
| - Foyer Laïc (spectacles) : somme versée par le Département à la commune et reversée par cette dernière au Foyer Laïc ..... | 3 000 F |
| - Foyer Laïc ..... | 1 000 F |
| - Société de Chasse ..... | 500 F |
| - Union Sportive ..... | 500 F |
| - Anciens Combattants ..... | 500 F |
| - Combattants A.T.M. ..... | 500 F |
| - Lutte contre le cancer ..... | 500 F |
| - Oeuvre des pupilles des Ecoles Publiques ..... | 500 F |
| - Bureau d'Aide Sociale de LAPEYROUSE ..... | 3 000 F |
| T O T A L ..... | 39 000 F |

# Réalisations

ASSAINISSEMENT :

Au cours de l'année 1981 s'est poursuivie et a été terminée la deuxième tranche de travaux de tout-à-l'égoût.

A ce titre, ont été terminés les travaux de création de réseau à La Loge avec la mise en place de 22 branchements particuliers.

Le montant des travaux réalisés en 1981 s'est élevé à la somme de 136 851 F ; c'est l'entreprise MONTEIL de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE qui a poursuivi, à la satisfaction générale, les travaux déjà entrepris.

Par ailleurs, ont été construites en 1981, les deux stations d'épuration : celle du Bourg et celle d'Augères. Un appel d'offres a été lancé et c'est l'entreprise SIGOURE qui a été déclarée adjudicataire étant la moins disante. Le montant global des travaux s'est élevé à la somme de 267 732 F T.T.C.

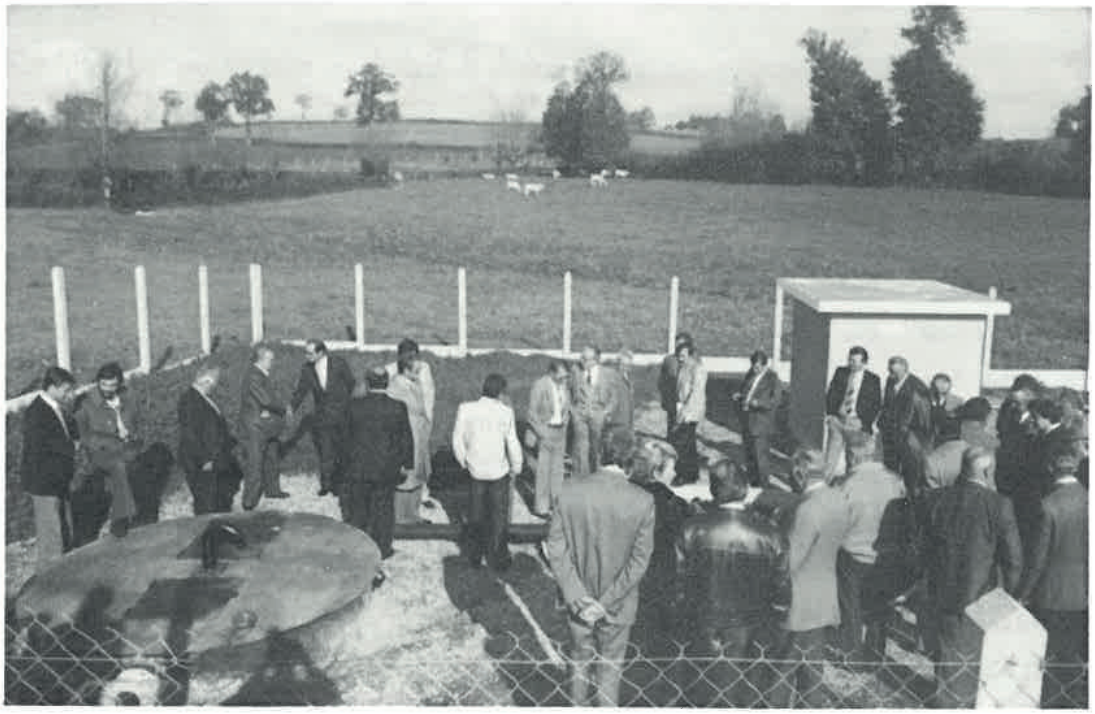

La commune a perçu au titre des subventions sur ces constructions la somme de 255 000 F dont 75 000 F pour le réseau et 180 000 F pour les stations.

La T.V.A. a été récupérée au cours de l'année 1981 par l'intermédiaire de la S.E.M.E.R.A.P., agent concessionnaire de l'entretien du réseau.

CIMETIERE :

Les travaux de l'ancien cimetière ont été poursuivis et cette année, c'est le mur séparatif des deux cimetières qui a fait l'objet de travaux importants. Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise CHEVALIER dans de très bonnes conditions tant climatiques que d'exécutions. Ils se sont élevés à la somme de 21 000 F.

REPARATION DU MUR DE SOUTENEMENT DE LA PLACE :

Il a été décidé par le conseil municipal de faire procéder chaque année à une réfection partielle du mur de soutènement de la place de l'Eglise. Un tel projet ne pouvant se réaliser que sur plusieurs années. C'est l'entreprise CHEVALIER qui a procédé aux travaux dont le montant s'élève à la somme de 8 600 F.

MAIRIE :

Le conseil municipal a décidé de poursuivre au cours de l'année 1981, la réfection intérieure et extérieure de la mairie. C'est ainsi qu'ont été exécutés les travaux importants concernant la salle du conseil et le bureau bibliothèque.

Ont participé à ces travaux les entreprises suivantes :

- plâtrerie-peinture ..... Mr LAFONTAINE
- menuiserie ..... Mr LECUYER
- électricité ..... Mr BOISSONNET
- Chauffage ..... Mr RONGIER
- plafonds ..... Mr SMAGGHES

Leur montant s'est élevé à la somme de 50 000 F et ils ont été exécutés sous la surveillance de Monsieur Marcel RIBES, agrée en architecture, de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE.

Le financement de ces travaux a été fait en totalité par une subvention départementale.

La mairie a fait extérieurement peau neuve en quelques jours grâce à la disponibilité et à la bonne volonté des entrepreneurs et plus particulièrement de Monsieur Aimé TOURRET. Les travaux ont consisté en une reprise, par l'entreprise TOURRET, des terrasses qui étaient devenues de véritables passoires, et au colmatage des différentes fissures par l'entreprise BARROT qui a mis en place un enduit extérieur imperméable. Il reste à ce jour à exécuter l'étanchéité complète des terrasses par l'entreprise SAPEC. Le montant total des travaux s'élèvera à la somme de 60 000 F . La mairie a ainsi retrouvé un aspect extérieur décent s'intégrant à l'entrée du bourg, face au nouveau stade.

ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE :

Devant la progression vertigineuse des dépenses de chauffage du bâtiment de la mairie et le non-fonctionnement de manière satisfaisante du chauffage en place, il a été décidé l'acquisition d'une chaudière mazout pour le prix de 20 000 F T.T.C.. La fourniture et la pose ont été exécutées par Monsieur RONGIER.

Le résultat semble probant en ce qui concerne le chauffage proprement dit, espérons qu'il le sera aussi pour la consommation de mazout.

VESTIAIRES et MAIN-COURANTE :

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement du stade, ont été réalisés en 1981, la pose de la main courante et l'implantation de vestiaires-douches. Il convient de remercier à ce sujet tout particulièrement toutes les personnes qui ont bien voulu apporter leur concours bénévolement à la réalisation de ces travaux. C'est ainsi que pendant plusieurs samedis, une nombreuse équipe se retrouvait du matin 8 heures au soir 19 heures.

Le nombre et la compétence des personnes présentes a permis que la main courante, d'une longueur de 320 mètres, soit posée en deux samedis et peinte sur deux couches en un seul samedi.

De même, les travaux d'implantation du socle du vestiaire et de confection des pieux bétonnés ainsi que le coulage des longrines et du socle lui-même ont été réalisés bénévolement au cours de deux samedis.

Ces travaux importants ont économisé plus de 30 000 F à la commune.

Que les différents participants bénévoles soient tous ici remerciés chacun l'a fait de bon coeur et un véritable esprit d'équipe s'est ainsi manifesté.

La fourniture de la main courante s'est élevée à la somme de 12 452 F.

Par la suite, c'est l'entreprise THOMAS qui a réalisé la construction des vestiaires en un temps record, cette entreprise ayant apprécié la très bonne qualité du travail d'implantation réalisé par les lapeyrousiens.

Il avait été décidé, lors du permis de construire que la couverture serait faite en tuiles avec auvent. Ces deux éléments ont permis que le vestiaire ait un aspect agréable et s'intègre parfaitement dans le site.

Le coût de la construction s'est élevé à la somme de 87 579 F.

Il convient de noter que la commune a, à ce titre, perçu une subvention départementale de la Jeunesse et des Sports de 105 000 F.

TRAVERSE DU BOURG :

En exécution de ses promesses électorales de 1977, le conseil municipal, dans le cadre de l'urbanisation du bourg, a décidé que serait aménagée la traverse de son entrée Ouest à la sortie Sud vers le château de Bruges.

Un dossier a été préparé par les services de l'Equipement de SAINT-ELOY-LES-MINES sous la direction de Messieurs FOUGEROUSE et GOLFIER.

Le montant prévisionnel total des travaux a été chiffré à 630 000 F dont 450 000 F à la charge du département et 180 000 F à la charge de la commune. Il est précisé que la commune récupère la T.V.A. sur les 180 000 F de travaux à sa charge, soit la somme de 31 680 F.

Les services des Ponts et Chaussées ont mis les travaux en adjudication et c'est l'entreprise LEFEBVRE de CLERMONT-FERRAND qui a été déclarée adjudicataire du marché.

L'exécution des travaux a pu apporter quelques désagréments pour les habitants du bourg mais nous pensons que ceux-ci sont déjà oubliés au vu des résultats qui espérons le,donnent satisfaction à tous.

Le bourg a véritablement changé d'aspect, sans parler de l'enrobé sur la chaussée, ont été réalisés des bordures de trottoirs et des trottoirs proprement dits en enrobé.

Profitant du cadre de ces travaux, la commune a décidé d'aménager la place du poids public, après une large consultation avec les habitants du bourg qui furent tous convoqués à une réunion organisée à cet effet, et la construction d'un parking en face de la mairie avec descente vers les vestiaires.

Le total de toutes ces réalisations non prévues au budget initial s'est élevé à la somme de 140 000 F étant financé d'une part par un crédit de 40 000 F prévu pour l'aménagement de la bascule au budget primitif 1981 ; le surplus concernant l'aménagement du parking et la descente vers les vestiaires venant du financement de l'aménagement du stade et des vestiaires.

Ces travaux ont été suivis chaque jour par la commission communale des travaux dont les membres sont :

- Maurice COLAS
- Marcel GUILLOT
- Paul MEUNIER
- Camille BUVAT
- Paul MEUNIER

Les travaux ont commencé le 17 juillet 1981 pour être terminés le 3 septembre. Ils ont été réalisés dans un temps record par l'entreprise LEFEBVRE qui a manifesté une très grande compréhension vis-à-vis des problèmes posés aux habitants, d'excellentes relations ayant toujours existé tout au long du chantier entre les représentants, ayant à leur tête Monsieur PESCHIODAT, et la municipalité représentée par la commission chargée des travaux avec Maurice COLAS, 2ème Adjoint et le Maire presque journellement présent sur les lieux.

PONT DES CHAUMES.

On nous l'annonçait il y a plus de 15 ans, il avait fait l'objet de tant de promesses que personne n'y croyait plus. Le Pont des Chaumes est enfin élargi. Comme nous l'annoncions dans notre précédent bulletin, les terrains nécessaires à l'opération ont été acquis en 1980 et l'exécution est intervenue dans de très bonnes conditions sur une durée record de fin mai à début juillet.

Les entreprises chargées des travaux ont été l'entreprise COCHERY et LEFEBVRE en ce qui concerne les accès au pont, celle-ci ayant d'ailleurs sous-traité la mise en forme à l'entreprise MONTEIL.

Le coût total de l'opération s'est élevé à la somme de 750 000 F payée entièrement par le département.

Une belle chaussée de plus de 6 mètres de large en enrobé franchit donc la ligne S.N.C.F. étant bordée de chaque côté d'un trottoir piétonnierd'1 m et d'un parapet métallique. Les habitants et plus particulièrement ceux du bas de la commune ne peuvent que se réjouir de cette réalisation départementale.

# Projets

ASSAINISSEMENT :

Le réseau de tout-à-l'égoût doit être poursuivi sur La Loge et La Gare.

Il a été sollicité une nouvelle tranche au département qui devrait se monter normalement à 400 000 F pour l'année 1982.

Le vote de l'assemblée départementale doit intervenir en fin d'année 1981, début 1982.

NOUVEAU CIMETIERE :

Le périmètre d'acquisition de terrain ayant été définitivement déterminé, des propositions concernant les prix sont actuellement faites.

L'acquisition devrait donc intervenir en début d'année 1982 et le projet devrait être terminé en cours d'année pour être exécuté en 1983.

CANTINE SCOLAIRE :

Le projet d'aménagement de la salle de la cantine scolaire, des cuisines et vestiaires a été déposé à la commission compétente du département. Le montant du projet se chiffre à la somme de 197 000 F. Une subvention a été sollicitée auprès du département.

Les travaux devraient être exécutés en 1982 et concerneront tout particulièrement l'insonorisation de la salle.

REFECTION DE FACADES :

Il est envisagé pour l'année 1982, la réfection de la façade Ouest de l'école qui a beaucoup souffert étant face aux intempéries ainsi que celle du bureau de Postes.

W.C. et ABRI POUR LES ELEVES :

Il a été prévu l'aménagement de W.C. publics et d'un abri pour les élèves et personnes attendant le car pour SAINT-ELOY au Bourg entre la mairie et le local de l'Amicale Laïque.

Le montant prévisionnel des travaux sera de l'ordre de 80 à 100 000 F.

Un projet a été établi par l'architecte municipal agréé, Monsieur RIBES.

Les travaux devraient prochainement commencer et sont confiés pour le gros oeuvre à l'entreprise CHEVALIER.

SIGNALISATION :

Comme prévu en 1977, le conseil a fait étudier l'implantation de signalisation dans tous les villages de la commune. Il a été passé commande à l'entreprise GIROD de panneaux et supports qui seront implantés en 1982.

# Remembrement

L'année 1981 aura été consacrée, comme le calendrier initial le prévoyait à la première partie des opérations de remembrement, à savoir :

- l'inventaire des propriétés dans la zone remembrée,
- l'étude du réseau primaire de chemins.

L'INVENTAIRE DES PROPRIETES -

La première opération à réaliser était donc l'inventaire des propriétés. Pour ce faire, la Sous-Commission avait à procéder au classement des sols. Afin de préparer ce travail et en premier lieu de définir les bases du classement, la Sous-Commission communale de remembrement s'est réunie les 2 MARS, 27 MARS et 2 AVRIL. Ces réunions ont été suivies de visites des parcelles témoins sur le terrain les 7 et 10 AVRIL, puis d'une réunion de synthèse le 14 AVRIL.

L'ordre du jour de ces différentes réunions était :

- la détermination des natures de culture -
- la fixation du nombre de classes dans chaque nature -
- le choix des parcelles témoins -
- l'affectation d'une valeur à l'hectare pour chaque classe.

Ce travail préparatoire étant terminé, le classement de toutes les parcelles comprises dans le périmètre des opérations a été effectué au cours des séances de travail qui se sont déroulées par village.

Etant donné l'importance de cette opération pour la suite du remembrement, la municipalité et le géomètre ont souhaité que les propriétaires et les exploitants participent à ce travail.

Les différentes réunions et visites sur le terrain se sont déroulées du 21 avril au 25 juin. A noter que ce travail s'est effectué dans un très bon esprit et que nous avons trouvé une participation très active de tous les propriétaires et exploitants.

A la suite de ces opérations de classement, le géomètre a pu établir pour chaque propriété la liste des parcelles et calculer la valeur de productivité de la propriété en déterminant la surface dans chaque catégorie de terrain et en y attribuant la valeur à l'hectare définie par la Sous-Commission. Ainsi est définie la valeur d'apport qu'il faudra rendre à chacun, sous une autre forme parcellaire à l'issue du remembrement. Ces propositions de classement doivent être communiquées à tous les propriétaires dans le cadre de l'enquête publique.

../...

La commission communale de remembrement s'est réunie le 4 novembre pour déterminer les conditions de mise à l'enquête du projet de classement ainsi que du projet de chemins.

L'enquête doit se dérouler suivant la procédure légale définie par la loi. Sa durée est de 15 jours : du 25 novembre au 9 décembre 1981.

A l'issue de cette enquête, un commissaire-enquêteur, assisté du géomètre s'est tenu à la disposition des propriétaires les 10,11 et 12 décembre pour enregistrer les réclamations.

Ces réclamations seront étudiées d'abord par la Sous-Commission puis par la commission communale qui décidera de la suite à leur donner. Ainsi se trouvera terminée la première phase du remembrement : l'inventaire des propriétés, la phase suivante étant l'étude du nouveau parcellaire.

Préalablement à l'enquête, il a été adressé à chaque propriétaire un bulletin individuel de remembrement. Ce bulletin est destiné d'une part à communiquer les propositions de classement ainsi que la liste des parcelles soumises au remembrement, et d'autre part à recueillir les renseignements concernant les propriétaires réels suivant les différentes origines de propriété.

La mise au point de ces renseignements permettant par la suite d'établir le procès-verbal de remembrement a pu être effectuée avec l'aide du géomètre pendant les trois jours destinés à l'enregistrement des réclamations.

L'ETUDE DU RESEAU PRIMAIRE DES CHEMINS -

L'étude des principaux chemins à aménager aux travaux connexes au remembrement a été commencée.

A cet effet, le conseil municipal s'est réuni le 5 octobre afin de définir les principaux chemins utiles à la desserte des villages, aux liaisons entre villages, et à la desserte des zones d'exploitation.

Il a été décidé à cette réunion de confier aux membres du conseil municipal et de la Sous-commission de remembrement, le soin de voir sur le terrain, les aménagements à apporter à ces chemins.

Ce travail s'est effectué, toujours par villages du 12 octobre au 17 novembre. Comme pour le classement, les visites sur le terrain ont été bien suivies et chacun a pu formuler son avis.

Le projet de chemins ainsi défini a été mis à enquête avec le classement pour que là aussi, les intéressés puissent formuler leurs observations.

/...

Ce projet de chemins concerne essentiellement des voies communales et des chemins ruraux. Bien entendu, ce réseau sera complété par des chemins d'exploitation destinés à desservir les parcelles et qui seront définis avec l'étude du nouveau parcellaire.

Depuis le 14 septembre, deux équipes de géomètre bornent l'emprise future de tous ces chemins.

COMMENT VONT MAINTENANT SE DEROULER LES OPERATIONS -

L'année 1982 va être consacrée à deux opérations importantes :
- les relevés topographiques nécessaires à l'établissement du nouveau plan -
- l'étude du nouveau parcellaire.

Les relevés topographiques -

Le nouveau plan nécessaire pour l'établissement du projet sera effectué par un procédé photogrammétrique, c'est-à-dire à l'aide d'une photographie aérienne.

La meilleure époque pour réaliser la mission photographique est le mois de MARS, car, à cette époque, les feuilles ne sont pas encore poussées, donc la vision du terrain est meilleure.

En plus des bornes matérialisant le tracé des chemins, de nombreux points de repère seront bornés souvent à l'angle des parcelles actuelles. Préalablement au passage de l'avion, tous ces points bornés seront rendus visibles sur la photo, par des petites plaquettes blanches qui seront posées sur les bornes. La préparation de cette mission photogrammétrique représente un travail matériel important et plusieurs équipes de géomètres sillonneront la commune jusqu'au 15 mars.

La photographie étant prise, il faudra en laboratoire et au bureau en exploiter les résultats pour obtenir un plan qui servira à étudier le nouveau parcellaire et à calculer très précisément les surfaces des nouveaux lots qui seront attribués aux propriétaires en échange des anciennes parcelles.

L'étude du nouveau parcellaire -

Dans un premier temps, la sous-commission et le Géomètre, auront pour mission d'établir un avant-projet de remembrement.

Comme pour le classement, les propriétaires et les exploitants seront associés à ce travail. Des séances de travail seront organisées par village. Cette formule doit permettre de dégager au maximum des solutions amiables. Ce travail préparatoire à l'établissement de l'avant-projet pourrait commencer autour du 15 mars pour se terminer en Juin.

../...

A l'issue de ces réunions, le géomètre mettra au point l'avant-projet. Là aussi, un travail important est nécessaire pour calculer les superficies et les valeurs de tous les lots et s'assurer que chacun a bien son compte. L'avant-projet ainsi établi pourrait être mis à l'enquête à l'automne pour permettre d'enregistrer les réclamations qu'il pourra susciter, ces réclamations étant examinées par la Sous-Commission.

Ainsi, à la fin de l'année 1982, les propositions du nouveau parcellaire seront connues de tous.

L'année 1983 sera consacrée aux enquêtes légales clôturant les opérations (enquête sur le projet devant la commission communale, enquête en recours devant la commission départementale), enquêtes destinées à régler les derniers litiges existants.

Ce programme permettra, comme nous nous y étions engagés, une prise de possession des nouveaux lots à l'automne 1983.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le Conseil municipal a décidé d'ores et déjà, au vu de la programmation ainsi établie et notamment du commencement éventuel des travaux connexes à l'automne 1983 d'acquérir au cours des années 1982 et 1983 des traverses de chemin de fer et des pieux en chataignier.

Pour ce faire, des lettres ont déjà été adressées d'une part à la S.N.C.F. direction régionale de CLERMONT-FERRAND et d'autre part, à différents fournisseurs de pieux.

Des livraisons devraient intervenir, pour constituer des stocks, dès l'année 1982.

# Aide Médicale

DEPENSES D'AIDE SOCIALE POUR L'ANNEE 1981.

Dans un précédent bulletin, nous avions défini les principes de l'aide sociale, les conditions d'admission, et les conséquences au niveau du budget de la commune.

Pour l'année 1981, le montant des dépenses de ce chapitre est en augmentation de plus de 50 %. C'est pourquoi il devient indispensable de faire preuve d'une vigilance accrue dans l'examen des dossiers de demandes.

On constate que dans la plupart des cas, c'est l'aide médicale qui est sollicitée par des personnes estimant ne pouvoir payer la fraction de dépenses restant à leur charge après une maladie ou une hospitalisation.

Or, les malades sont souvent mal informés des possibilités de remboursement à 100 % par leur Caisse d'Assurance Maladie.

LE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES.

Rappelons tout d'abord que ceux qui sont atteints d'une des 25 maladies reconnues par les Caisses comme longues et coûteuses doivent être remboursées normalement à 100 %. Dans le cas d'une intervention chirurgicale, d'un coefficient supérieur à K 50, (appendicite, par exemple), le remboursement est également de 100 %.

Mais on doit savoir que dans d'autres cas, et notamment si les frais de soins restant à la charge du malade sont importants, (à partir de 90 francs par mois environ), il est possible d'obtenir une prise en charge totale.

Les personnes se trouvant dans ce cas, souvent des personnes âgées, doivent demander à leur médecin traitant un certificat médical qui sera adressé à leur Caisse. Une prise en charge pourra être accordée, soit immédiatement, soit après examen par le Médecin Conseil.

Les autres malades qui ne correspondent pas à l'une ou à l'autre des catégories ci-dessus ne sont pas remboursés totalement, et il reste à leur charge ce qu'on appelle le "ticket modérateur", qui représente 20, 25 ou 30 % du montant de leurs frais, donc des sommes parfois importantes que les intéressés ont des difficultés à assumer.

../...

ASSURANCES COMPLEMENTAIRES DES SOCIETES MUTUALISTES.

Pourtant, il existe différentes sociétés mutualistes qui, moyennant une cotisation modeste, prennent à leur charge la totalité des frais.

La plus connue est la "Caisse Chirurgicale" de la Mutualité Sociale Agricole. Pour une cotisation qui était de 49 F pour l'année 1981, elle règle intégralement les frais d'hospitalisation médicales ou chirurgicales.

Les non-agricoles peuvent s'adresser à la Caisse Chirurgicale Mutualiste du Puy-De-Dôme, dont les cotisations sont un peu plus élevées, mais avec des garanties supplémentaires.

D'autres formules d'assurance complémentaire maladie-chirurgie sont prévues par les Mutuelles Agricoles et la SAMDA.

Le montant de la cotisation varie suivant l'âge et la profession, (entre 300 F et 600 F par personne), pour un remboursement de la totalité des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.

Ces contrats doivent être souscrits avant l'âge de la retraite pour pouvoir continuer après celle-ci.

EN CONCLUSION

Il résulte de ce qui précède qu'un peu de prévoyance pourrait éviter, pour un coût peu élevé, les tracas et les formalités ennuyeuses qu'entraine la constitution d'un dossier de demande d'aide médicale.

Pour terminer, il est nécessaire de rappeler que les diverses formes d'aide sociale ou médicale n'interviennent qu'en cas d'insuffisance de ressources.

Par conséquent, ceux qui disposent de salaires ou de revenus normaux doivent s'abstenir de déposer des demandes, car celles-ci n'ont aucune chance de pourvoir être acceptées.

# Lapeyrouse à l'honneur

Le 6 novembre dernier, le Maire et le Conseil Municipal devaient recevoir de très nombreuses personnalités du Département et de la Région.

Monsieur Roger QUILLIOT, ministre de l'Urbanisme et du Logement devait être excusé, étant retenu par ses obligations à PARIS.

De son côté, Monsieur le Préfet de Région, Claudius BROSSE, qui avait répondu favorablement à l'invitation de Monsieur le Maire, n'a pu, au dernier moment, se rendre à LAPEYROUSE devant participer à une réunion avec Monsieur le Ministre du Plan et s'est fait représenter par Monsieur BERARD, Sous-Préfet de RIOM.

LAPEYROUSE a eu le plaisir d'accueillir :

- Monsieur Arsène BOULAY, Président du Conseil Général, Député Honoraire,
- Monsieur Jacques LAVEDRINE, Député du Puy-De-Dôme, Maire d'ISSOIRE,
- Monsieur Michel CHARASSE, Conseiller à La Présidence de la République, Sénateur du Puy-De-Dôme,
- Monsieur Joseph PLANEIX, Député Honoraire, Président de la Commission Permanente du Conseil Général,
- Monsieur Bernard FAVODON, Député suppléant représentant Monsieur Edmond VACANT retenu au vote du budget de la Défense à l'Assemblée Nationale,
- Le Docteur Jean-Paul TOUCAS, Conseiller Général et Maire de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE,
- Monsieur Roger MASLE, Maire de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT;
- Le Président du Conseil Régional, Monsieur Maurice POURCHON, retenu à l'étranger, s'est fait représenter par Monsieur Louis HUGUET, Conseiller Général de GANNAT et secrétaire du bureau du Conseil Régional,

Etaient également présents :

- Monsieur DALI-AHMED, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- Monsieur et Madame METENIER, Percepteurs de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE,
- Messieurs FOUGEROUSE et GOLFIER des services de l'Equipement de SAINT-ELOY
- Monsieur WENDLING, Directeur de la S.E.M.E.R.A.P.,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE,
- Les représentants des différentes entreprises ayant travaillé pour le compte de la commune
- de nombreux responsables d'entreprises locales étaient également présents
- les Présidents des différentes associations
- les personnels communaux.

Le Maire et le Conseil Municipal ayant invité chacun d'entre eux et chaque Lapeyrousien et Lapeyrousienne à participer à cette manifestation.

C'est ainsi qu'a été inaugurée la traverse du Bourg.

Monsieur BERARD, Sous-Préfet, coupe le ruban tricolore à l'entrée du Bourg.

Puis, les différentes personnalités devaient rejoindre la station d'épuration du Bourg avant que de se diriger vers le Pont des Chaumes où le ruban était coupé par Monsieur le Député Honoraire Joseph PLANEIX.

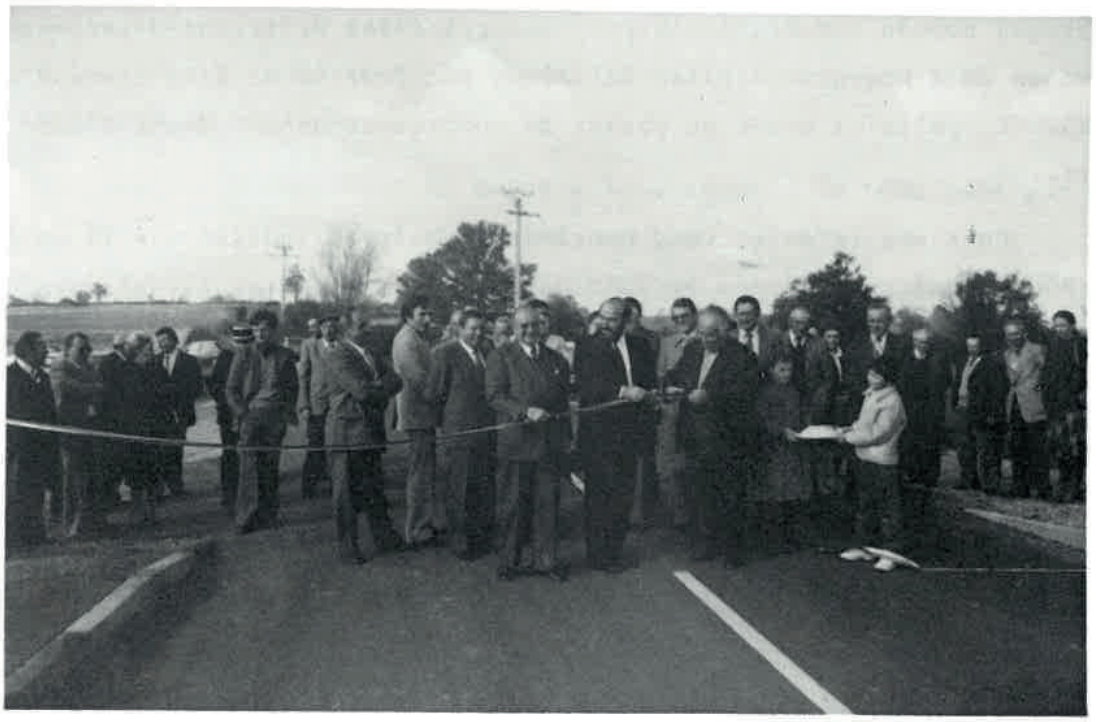

Monsieur PLANEIX coupant le ruban. On reconnait Messieurs LAVEDRINE, TOUCAS, BOULAY, Le Maire, HUGUET, COLAS, etc...

Enfin, la suite d'inaugurations devait se terminer à la salle polyvalente où c'était au tour de Monsieur le Président du Conseil Général BOULAY de prendre le ciseau sur le coussin tenu par Isabelle et Sébastien.

A l'issue de ces différentes cérémonies et avant que ne soit servi à tous un vin d'honneur dans les locaux de la salle polyvalente, le Maire devait, au nom du Conseil Municipal, remercier les différentes personnalités présentes de l'honneur qu'elles faisaient par leur venue à la commune de LAPEYROUSE, celle-ci ayant vu passer de nombreuses années avant d'être ainsi honorée.

Dans son intervention, Monsieur le Maire a indiqué que la commune de LAPEYROUSE avait parfois eu le sentiment non pas de se sentir abandonnée mais oubliée dans son coin de département.

"L'oubli a une fin ", il convient de nous réjouir de voir que depuis quelques années, la manne départementale arrive jusqu'à nous et qu'il serait malséant de se plaindre au vu de l'effort important consenti au profit de notre commune.

*Pendant l'intervention du Maire.*
*(de gauche à droite) CHARASSE, DALI AHMED, Pdt BOULAY, HUGUET, Le Maire, BERARD, Dr TOUCAS, J. PLANEIX.*

De son côté, Monsieur le Président du Conseil Général devait dire toute la satisfaction qu'il avait de retrouver les lapeyrousiens et lapeyrousiennes et félicitait le Maire et le Conseil Municipal pour les très importants travaux entrepris et réalisés.

Monsieur le Sous-Préfet a, quant à lui, rappelé le rôle joué par les élus des petites collectivités locales indiquant au Maire :
"vous avez fait tout ce qui peut être fait et vous l'avez bien fait".

Avec l'aide et la volonté politique du département, les petites communes peuvent réaliser.

# Union Sportive

En début d'année devait avoir lieu au restaurant "Les Mélèzes" chez Monsieur et Madame SAUGUES, une sympathique manifestation de remise des maillots aux dirigeants et joueurs de l'Union Sportive de LAPEYROUSE par Monsieur MICHEL, Président et Monsieur BODEAU, Directeur de l'U.C.A.B.E.C.

C'est donc le deuxième jeu de maillots que l'entreprise fourni à l'U.S. LAPEYROUSE.

Le club était représenté par son Président, Monsieur MOURAGNON et son vice-président Monsieur Henri PERRIN, les joueurs par les capitaines des équipes 1ère et 2ème, Joël PERRIN et Noël GUILHOT.

Cette manifestation s'est déroulée en présence du Maire et avec la participation de l'ami des sportifs U.C.A.B.E.C., Monsieur BUVAT.

A l'Union Sportive de LAPEYROUSE, on se félicite des résultats obtenus depuis le début de la saison par l'équipe première en championnat de 3ème division.

En effet, après sept matchs, on enregistre sept victoires !

L'U.S.L. est donc largement en tête du classement de sa poule. Si cette équipe continue sur sa lancée, il ne fait aucun doute qu'elle aura toutes les chances d'accéder à la deuxième division l'an prochain, à la grande joie de chacun.

Il faut reconnaitre que cette montée en division supérieure est d'autant plus attendue que LAPEYROUSE a été devancé de bien peu au cours des saisons précédentes. S'ils parviennent à se qualifier, nos joueurs seront bien récompensés par l'entrée en possession du nouveau stade.

L'équipe réserve, en cinquième division est un peu moins chanceuse, bien que formée de bons éléments dont il convient de noter la présence régulière aux matchs.

Gageons qu'avec ses jeunes pleins de talent et ses vétérans infatigables et dévoués, cette équipe va améliorer ses résultats.

# La Fête Patronale

C'est dans un Bourg illuminé et agréablement décoré que se sont déroulés les deux jours de fête.

Malgré un temps incertain, feu d'artifice, majorettes, retraite aux flambeaux et course cycliste avaient attiré un très nombreux public.

Le Président du comité des Fêtes remercie très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé bénévolement à la réalisation et à la réussite de la fête dans un bourg rendu particulièrement accueillant par sa décoration florale.

# Coin des Retraités

Comme dans beaucoup de communes rurales, nous sommes la catégorie sociale la plus nombreuse.

Les plus valides ont conservé une occupation dans leurs activités premières en donnant "un coup de main" aux enfants. D'autres se sont reconvertis dans le tricot, le jardinage ou le bricolage.

Tous recherchent les contacts ou les rencontres que la vie moderne ne favorise pas ; plus besoin d'aller "au Bourg" ou au marché pour s'approvisionner, c'est le commerçant qui se déplace et si ce n'était d'accompagner à la dernière demeure un parent ou un ami, nous n'aurions plus besoin de quitter nos pantoufles.

La municipalité qui a compris ce problème a bien fait les choses ; nous l'en remercions.

Depuis plus d'un an, elle met à notre disposition la salle polyvalente, très confortable et fonctionnelle où nous pouvons nous réunir pour des jeux, causeries, cinéma, projections, etc... Chacun a le choix de la distraction, on peut transmettre bénévolement à d'autres moins favorisés son savoir et ses talents.

Le tout se termine toujours par une petite collation offerte par nos cordons bleus qui peuvent confirmer leurs qualités culinaires retrouvées et les conteurs et chanteurs, toute leur verve.

"L'HOMME SAGE MURIT MAIS NE VIEILLIT PAS" disait Victor Hugo, alors, pourquoi vous ennuyer tandis que d'autres profitent de ce temps disponible pour s'épanouir ?

Quand on sait se maintenir en forme physique et morale, on résiste mieux aux petites misères qui deviendraient vite des handicaps.

# Club 3e Age

L'Amicale des Anciens de LAPEYROUSE-BUXIERES a vu le jour le 7 janvier 1978, salle de la cantine de LAPEYROUSE. Depuis sa création, elle n'a cessé ses activités.

Le conseil général a attribué une somme de 7 500 F pour notre installation, ce qui nous a permis l'achat de matériel nécessaire à notre fonctionnement (assiettes, verres, couteaux, fourchettes, cuillères, tasses, etc... un buffet une sono pour plus de 8 000 F, le tout d'une valeur d'environ 12 000 F.

En mai 1979, le conseil régional nous attribue une subvention de 58 626 F destinée à la réparation et l'aménagement d'un local à l'ancienne cure pour les activités du club, grâce à cette dernière, la municipalité s'est chargée des travaux et une salle polyvalente bien éclairée et aménagée avec bon goût nous permet de tenir nos réunions aussi souvent qu'il nous est nécessaire.

Au début de l'année 1981, l'amicale comptait 240 membres actifs. Elle a tenu son assemblée générale le 10 janvier, salle de la cantine de LAPEYROUSE avec au programme le renouvellement du tiers du conseil. Après un vote à bulletin secret, il se composait ainsi : Aimé BERTHON - Fernand BOUCULAT - René BRUN - Ferdinand CARTE - Louis COLAS - Maxime CHEVALIER - Henri LAPORTE - Marcelle MEUNIER - Raymond PASQUIER - Andrée ROCHET - Camille RABAIX - Marcel RABAIX - Antonin TOURRET - Arsène TOURRET - Louis VILLECHENON .

Un goûter gratuit a été offert aux 140 personnes présentes ; cette journée s'est terminée par des chansons et danses animés par nos musiciens bénévoles, Messieurs CHARVEYRON et PERRIN. En fin de soirée, une trentaine de personnes mangeaient la soupe à l'oignon et devaient se quitter vers 23 heures.

17 JANVIER : réunion du conseil d'administration dans la salle polyvalente pour la réélection de son bureau. Président d'honneur : Henri BUVAT ; Président : René BRUN ; Vice-Président : Arsène TOURRET ; secrétaire : Raymond PASQUIER ; Secrétaire-adjoint : Louis VILLECHENON ; Trésorier : Louis COLAS ; Trésorier-adjoint : Camille RABAIX.

24 FEVRIER : réunion de conseil d'administration à la salle polyvalente qui décide de recevoir la troupe folklorique de VOLVIC dans la salle de l'Amicale Laïque de BUXIERES, l'entrée était libre et environ 130 personnes étaient présentes.

4 AVRIL : réunion du conseil d'administration à BUXIERES. Il a été décidé une sortie-promenade à LYON. Le prix du voyage était de 131 F tous frais compris. Décision a été prise d'une participation de 31 F par la caisse et par adhérent. La somme demandée était de 100 F.

13 JUIN : 94 personnes étaient présentes Gare de LAPEYROUSE pour le départ à 6 H 30 direction LYON
9 H 15 arrivée, les cars nous emmènent au parc de la Tête d'Or où chacun a pu admirer et respirer le parfum des roses et fleurs de toutes variétés ;
12 H 30 déjeuner au restaurant "La Roseraie"
ensuite visite du Musée de la Roche Taillée avec des modèles uniques au monde (voitures, vélos) puis la Colline de Fourvière, sa basilique et le Panorama de LYON
Retour LYON-PERRACHE, arrivée à LAPEYROUSE à 21 H 15 après une agréable journée passée ensemble où la joie et la bonne humeur n'ont cessé de régner.

1er SEPTEMBRE : réunion du conseil d'administration salle polyvalente. La date du 17 octobre était retenue pour le 4ème repas et fête des anciens. Le prix du repas est fixé à 60 F, participation de 20 F plus apéritif et digestif pris en charge par la Caisse, la somme perçue était de 40 F pour chaque adhérent.

17 OCTOBRE : 132 personnes étaient présentes à la Fête des Anciens dont Mademoiselle BONHOMME, Messieurs Roger MASLE et Jean MICHEL, Maire de BUXIERES et LAPEYROUSE qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.
Un excellent déjeuner a été préparé par Mr et Mme SAUGUES et servi par les femmes des retraités.

../...

Cette matinée s'est terminée par des chansons, des histoires et de la danse et a été animée par Messieurs BUVAT, POUGET, PARYS, LANDRIEVE, Madame MEUNIER et bien d'autres ainsi que les dévoués et bénévoles musiciens, Messieurs CHARVEYRON et PERRIN.

Une trentaine de personnes restaient à la soupe à l'oignon et c'est vers minuit que les derniers rentraient chez eux.

Nous tenons à dire que tous les déplacements, frais de papier, correspondance, timbres, téléphone, etc... restent à la charge des responsables qui ne sont pas remboursés.

Depuis sa formation, nous ne pouvons que constater le dévouement bénévole de tous les responsables, la sympathie des habitants y compris les municipalités, les nombreux dons qui nous sont adressés en témoignent. Que tous trouvent ici la reconnaissance des Anciens qui les remercient bien sincèrement.

# Etat Civil

NAISSANCES :

| | |
|---|---|
| 11 DECEMBRE 1980 | : Julien Florian AUSSERT |
| 21 FEVRIER 1981 | : Yoann NIEDZUVIECKA |
| 23 FEVRIER 1981 | : Valérie FAYOL |
| 11 AVRIL 1981 | : Aurélie Ginette Denise MARTIN |
| 22 AOUT 1981 | : Alain PERRIN |
| 3 SEPTEMBRE 1981 | : Franck Marcel GUILLOT |
| 20 NOVEMBRE 1981 | : Aline Béatrice Cécile MARTIN |
| 4 DECEMBRE 1981 | : Alexandre MICHEL |
| 4 DECEMBRE 1981 | : Marie MICHEL |

MARIAGES :

| | |
|---|---|
| 31 JANVIER 1981 | : Henri André MARTIN et Bernadette Sylvie LEROY |
| 11 JUILLET 1981 | : Michel JUNIET et Annie Monique Georgette LEPEIX |
| 22 AOUT 1981 | : Pascal Guy PERRIN et Chantal Joëlle JANVIER |
| 5 SEPTEMBRE 1981 | : Daniel Alain BLANCHARD et Marie-Hélène MEUNIER |
| 14 NOVEMBRE 1981 | : Gérard GUILLET et Nadine Suzanne PERRIN |
| 5 DECEMBRE 1981 | : Aimé Albert Léon VACHETTE et Lucette Mauricette PIGEON |

DECES :

| | | |
|---|---|---|
| 24 JANVIER 1981 | : Alfred MANSAT ..... | SAINT-MAUR |
| 27 MARS 1981 | : Marcel Albert CARTE ..... | LAPEYROUSE |
| 11 JUILLET 1981 | : Yvonne Berthe GONTHIER veuve MEHL ..... | LAPEYROUSE |
| 2 AOUT 1981 | : André Jean Gabriel DUBOISSET ..... | LAPEYROUSE |
| 9 SEPTEMBRE 1981 | : Frédéric Maurice CHASSAGNETTE ..... | MONTLUCON |
| 24 SEPTEMBRE 1981 | : Henri DAFFIX ..... | LAPEYROUSE |
| 29 SEPTEMBRE 1981 | : Marie Marcelle MELOUX veuve BEAULATON.. | LAPEYROUSE |
| 29 SEPTEMBRE 1981 | : Albert Georges MEUNIER ..... | LAPEYROUSE |
| 29 SEPTEMBRE 1981 | : Henri Louis NIGON ..... | DURTOL |
| 11 DECEMBRE 1981 | : Auguste Maurice BOLAND ..... | MONTLUCON |

*vous êtes tous*
*conviés à la :*

# REUNION PUBLIQUE d'information.

*dimanche 17 janvier*
*10 h.*

*Salle de la mairie.*

IMP. BERILLON
03260 AIGUEPERSE